

MAIRIE DE SAINTE EUPHEMIE SUR OUVEZE - 26170**Tél/Fax : 04 75 28 60 26****secretariatmairie@steuph.net****PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 5 avril 2022****SESSION ORDINAIRE**

PRESENTS : Muriel BREDY, maire – Alain BOULET, adjoint au maire – Frédéric JULLIEN – Jean Daniel REYNIER – Michèle SAMSON VANMOER - Nicolas WEBER, conseillers municipaux

ABSENTE EXCUSEE : Catherine SPITZ, conseillère municipale

INVITES : néant

Convocation et affichage fait le 31/03/2022

Mme Brédy est nommée secrétaire de séance.

Début de première séance 19h44 présents : 6 votants : 5

1-affectation des résultats et approbation du compte administratif 2021 :**-Compte administratif 2021**Pour la partie fonctionnement :

Nos recettes : 144 620.87 €

Nos dépenses : 112 721.26 €

Soit 1 excédent de 31 899.61 €

Pour la partie investissement :

Nos recettes : 52 300.44 €

Nos dépenses : 47806.85 €

Soit 1 excédent de 4 493.59 €

-Affectation des résultats au budget 2022Pour la partie fonctionnement :

Report résultat positif de 2020 : 139 762.68 €+ résultat positif de l'exercice 2021 :
31 899.61 € donne **une recette de départ en fonctionnement de 171 662.29 €**

Pour la partie investissement :

Report résultat positif de 2020 : 30 286.85 € + résultat positif de l'exercice 2021 :
4 493.59 € donne **une recette de départ en investissement de 34 780.44 €**

Nous avons reporté des RAR (reste à réaliser, c'est-à-dire des dépenses et des recettes en investissement qui n'ont pas été soldés au 31/12/2021 et que l'on a reporté sur le budget 2022)

On a un résultat positif 236,54€ en tenant compte des RAR en investissement

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte gestion 2021 **5/6 voix des membres présents**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 **5/6 voix des membres présents**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2021 **5/6 voix des membres présents**

Pour information la voix du maire ne compte pas dans le vote du Compte de gestion, administratif et la délibération pour l'affectation des résultats.

Début deuxième séance : 20h15 présents : 6 votants : 6

1-Présentation budget 2022 : par Alain Boulet

Le budget de la commune est constitué de 2 partie distinctes : La section de fonctionnement qui se divise en dépenses et en recettes de fonctionnement et la section d'investissement qui se divise en dépenses et en recettes d'investissement :

A . Les dépenses de fonctionnement comprennent l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement de la commune, que ce soit les charges générales (entretien, réparation bâtiments...), les charges de personnel, les charges de gestion courante (le SIVOS, les indemnités des élus...) ou les charges financières. Les dépenses réelles de fonctionnement sont de : **118 495 €**

B . Les recettes de fonctionnement comprennent les produits de nos services (la vente de l'eau...), les impôts locaux, les diverses dotations de l'état aux communes et d'autre revenus comme les loyers. Les recettes de fonctionnement sont de : **145 702 €**

C . Les dépenses d'investissement comprennent les dépenses liées aux travaux que la commune a décidé d'entreprendre. Cette année les principaux investissements consisteront :

- A continuer à moderniser et à mettre aux normes le réseau d'eau potable de la commune après avoir renouvelé totalement en 2021 les compteurs d'eau des habitants.
- A remettre en état notre station d'assainissement
- A sécuriser la séparation entre le pré communal et l'entreprise 2BTA en y reconstruisant un mur et une clôture.

Le total de ces dépenses d'équipement s'élève à 127 200 €

D . **Les recettes d'investissement** sont constituées des subventions qui nous sont accordées par différents organismes parmi lesquels les principaux sont le département, la communauté de commune, la région ou l'état. **Total des recettes d'équipement : 70 325 €**

Après avoir délibéré sur les ajustements du budget en termes de Fonctionnement et d'Investissement, le conseil municipal approuve l'équilibre du budget entre les Recettes et les Dépenses et le vote **à l'unanimité. 6/6 voix des membres présents**

2-Taux FDL (fiscalité direct local)

Le conseil municipal ne procède pas à l'augmentation des taux. **6/6 voix des membres présents**

3-subventions aux associations :

Une somme de 1100 € est répartie entre différentes associations locales , la même répartition que l'année précédente est votée par le conseil. **6/6 voix des membres présents**

4-Dotation voirie 2022 :

Le conseil municipal décide de pas reverser la dotation voirie 2022 de 10534 € à la CCBDP **6/6voix des membres présents**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée aux alentours de 20h45.

Affiché le 11 avril 2022

Muriel Brédy, Maire